



RENTREE SCOLAIRE 2021 - 2022

INSCRIPTION EN CPGE

MPSI

PCSI

Nom-Prénom	
Date de naissance	

SCOLARITE PRECEDENTE

Lycée d'origine /Ville			
Classe			
LV1			
LV2 (Facultatif)			
Aménagements de la scolarité et aménagements d'examen au cours de la scolarité précédente	PAI <input type="checkbox"/>	Année (s) :	Examen :
	PAP <input type="checkbox"/>	Année (s) :	Examen :
Boursier /Boursière	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		

ANNEE 2021-2022

LV1			
LV2 (Facultatif)			
Demande d'aménagements de la scolarité et d'aménagements d'examen	PAI <input type="checkbox"/>	PAP <input type="checkbox"/>	
REGIME	DEMI-PENSIONNAIRE <input type="checkbox"/> INTERNE <input type="checkbox"/> INTERNE EXTERNE <input type="checkbox"/>		
Boursier /Boursière	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		



INSCRIPTION EN CPGE MPSI OU PCSI

Documents à fournir à l'inscription

1) Pour le service SCOLARITE

Une photo d'identité collée dans l'encadré sur la page 1

La fiche d'urgence et de renseignements complétées (documents joints).

Une photocopie du relevé de notes du baccalauréat ou du diplôme (pour les étudiants concernés)

Les bulletins de la classe de terminale et le cas échéant d'une éventuelle première année dans l'enseignement supérieur

Une photocopie de la carte d'identité / du passeport.

Une photocopie de l'attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté, ou, si elle n'est pas effectuée, l'attestation de recensement.

Une attestation d'assurance civile individuelle

Le certificat médical dûment complété par un médecin **en cas de demande de dispense d'activités sportives** (formulaire à conserver pour utilisation éventuelle en cours d'année).

Une copie de l'avis conditionnel de bourse (s'il y a lieu). Dépôt de l'original de cet avis au secrétariat du Proviseur Adjoint **après** la rentrée pour **validation**.

2) Pour le service INTENDANCE

Un chèque de 70 euros libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Jean Bart (indiquer nom, prénom et classe au dos du chèque) : cette somme demandée pour l'ensemble de l'année scolaire comprend les frais liés à la scolarité (ex : frais de reprographie de documents pédagogiques....). **En cas de démission, aucun remboursement ne sera effectué.**

Uniquement pour les demi- pensionnaires (cela ne concerne pas les internes)

Pour les étudiants souhaitant s'inscrire à la demi-pension, un chèque de 35,60 euros à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Jean Bart (correspondant à 10 repas). Indiquer nom, prénom et classe au dos du chèque.

La fiche d'inscription internat complétée (si l'étudiant a fait une demande) et le chèque d'acompte (avec votre nom au dos)

L'inscription ne sera définitive qu'après réception de tous les documents